

Annexe 2							
grille d'évaluation du parcellaire* (Annexe au bail rural)							
Nom ou raison sociale Bailleur :						Date :	
Nom ou raison sociale Preneur :							
Commune			Zone agronomique**				
Parcelle							
			1	2	3	4	5
Nom ou référence cadastrale :							
Surface (a) : ha							
Critères d'évaluation		Points référentiel		Attribution de points/hectare			
		Mini	Maxi				
A - Qualité, état du sol : 70 points maximum							
Qualité agronomique							
1er qualité agronomique	60	70					
2e qualité agronomique	50	63					
3e qualité agronomique	40	53					
4e qualité agronomique	30	43					
5e qualité agronomique	20	33					
B - Taille, forme, surface improductive : 20 points							
Taille : 10 points attribués							
Plus de 8 hectares		10					
De 5 à 7,99 hectares		8					
De 2 à 4,99 hectares		5					
De 0,5 à 1,99 hectares		2					
Inférieur à 0,49 hectares		0					
Forme : 3 points attribués							
Forme rectangulaire, carrée		3					
Forme trapézoïdale		2					
Sans forme définie		1					
Avec des "courts tours"	0	0					
Surface improductives : 7 points attribués							
Aucune surface improductive		7					
Perte de récolte < 3 % / Rendement de la zone		5					
Perte de récolte entre 3 et 8% / Rendement de la zone		3					
Perte de récolte entre 8 et 15 % / Rendement de la zone		2					
Perte égale ou supérieure à 15 % / Rendement de la zone		0					
C- Accès -Relief : 10 points attribués							
Accès : 3 points maximum							
"Chemin empierré pour tous transports en toute saison"		3					
Accès difficile, pas de largeur ou haute circulation		2					
Accès difficile majeure partie de l'année	0	0					
Relief du parcellaire : 7 points attribués							
Surface plane		7					
Surface à faible déclivité		4					
Surface à relief prononcé		2					
Surface à relief important et à très forte déclivité	0	0					
Cumul des Mini et Maxi référentiels	20	100					
Cumul des points à l'hectare (b)							
Cumul de points acquis des zones agronomiques (axb)							
		Total					
Surface totale des zones agronomiques en hectare (c)			Siganture Bailleur :				
Total des points du Parcellaire (axb)							
Points par hectare (axb)/(c)							
			Siganture Preneur				